



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DEMANDE DE PROPOSITIONS N° DP-Z00-DBA-010-2023**

---

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LE RENFORCEMENT DE LA HAUTE  
DISPONIBILITE ET LA SECURITE DES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE  
LA BCEAO**

**MARS 2023**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

La BCEAO dispose d'un système d'information composé d'applications réalisées en majorité par des équipes internes. Ces applications, centralisées sur deux (2) sites de production, sont globalement développées en Java et reposent sur une architecture web.

### **I.2. Objet**

La présente demande de propositions vise à sélectionner un prestataire en vue d'accompagner la BCEAO pour renforcer la haute disponibilité et la sécurité de ses applications informatiques.

### **I.3. Allotissement**

La demande de propositions est constituée d'un lot unique et indivisible.

### **I.4. Conditions de participation au marché**

La participation au présent marché est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine des applications informatiques.

Toutefois, les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, des pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, etc. ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat se trouvant en situation de conflit d'intérêt doit en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

### **I.5. Groupement d'entreprises**

Seuls les groupements solidaires sont autorisés. En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement.

### **I.6. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

### **I.7. Conformité des soumissions**

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences de la présente demande de propositions sera rejetée pour non-conformité.

### **I.8. Période de validité des offres**

La validité des soumissions devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission des propositions.

### **I.9. Langue de soumission**

Les propositions et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

---

### **I.10. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa proposition. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure.

### **I.11. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les prestataires établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.12. Modalités de paiement**

Les soumissionnaires proposeront leurs meilleures conditions de paiement en fonction des éléments ci-après :

- l'échéancier devra tenir compte du planning d'exécution des différentes prestations ;
- le versement d'un acompte de démarrage à la signature du contrat de marché contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, après réalisation de la prestation attestée par la réception des livrables par la BCEAO ;
- le règlement des prestations exécutées pour chacune des phases du planning d'exécution ne pourra être effectué avant le prononcé de la réception provisoire de la phase concernée ;
- le règlement du solde interviendra après la réception provisoire.

### **I.13. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de la présente demande de propositions, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

### **I.14. Propriété et droits d'auteur**

Les documents et les livrables fournis par le Prestataire retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront propriété de la Banque. Les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le Prestataire resteront sa propriété. Cependant, le Prestataire autorise la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit. Le Prestataire retenu est censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre de la présente demande de proposition. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

### **I.15. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par la BCEAO ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
  - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
  - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces
-

---

informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;

- restituer, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

### **I.16. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

#### **I.16.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission **selon le modèle joint en annexe** précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.16.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants devra comprendre au minimum les informations ci-après :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture, domaines de spécialisation, partenaires...) ;
- la copie des états financiers des trois (3) derniers exercices (2019, 2020 et 2021).

#### **I.16.3. Proposition technique**

Les soumissionnaires devront indiquer les informations ci-après :

- les prestations à fournir ;
- la méthodologie de travail ;
- les curriculum vitae des intervenants ;
- le planning de réalisation ;
- les références de missions similaires conduites auprès d'autres entités ;
- tout autre document et information que le prestataire jugera nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de sa proposition.

#### **I.16.4. Proposition financière**

La proposition financière devra être exprimée en francs CFA, hors taxes et hors droits de douane. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les prestataires établis hors de la zone UMOA.

La proposition financière devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour des intervenants. La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire, qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière. La proposition financière devra être détaillée (en nombre ou volume horaire et prix), faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
  - frais de déplacement ;
  - frais de séjour ;
  - frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).
-

Tout service proposé par le prestataire dans sa soumission et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Les prix devront être fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.

#### **I.17. Autres documents**

En sus des documents constitutifs de la soumission, les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique et leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine.

Tout autre document et attestation pourront être exigés avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

#### **I.18. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le lundi 03 avril 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**Proposition pour le renforcement de la haute disponibilité et la sécurité des applications informatiques de la BCEAO**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message peuvent faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, (X étant le nombre total d'envoi de la soumission).

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

#### **I.19. Evaluation des soumissions**

Une Commission procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des propositions reçues.

Les critères d'évaluation des offres se présentent, par ordre de priorité, comme ci-après :

- la méthodologie et l'approche de mise en oeuvre ;
- la qualification et l'expérience du prestataire ;
- le contenu de la prestation ;
- le coût de la prestation proposée.

#### **I.20. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats de la demande de propositions seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat, par les deux Parties, constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

#### **I.21. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **I.22. Lieux de prestation**

La prestation aura lieu dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar.

#### **I.23. Délais de réalisation de la mission**

Les prestations attendues, notamment en termes de formation et d'accompagnement du prestataire, pourraient s'étaler sur une durée maximum d'un (1) an à compter de la date de signature du contrat.

#### **I.24. Calendrier de la mission**

Les soumissionnaires devront produire dans leurs propositions techniques un chronogramme détaillé de réalisation des formations et d'accompagnement, en tenant compte des termes de référence. La date de démarrage de la mission sera convenue entre les parties.

#### **I.25. Contraintes d'intervention**

La mission se déroulera tant que faire se peut en présentiel. Le prestataire retenu travaillera avec les équipes de la Direction des Systèmes d'Information de la Banque, composées d'une vingtaine de personnes (développeurs et administrateurs systèmes).

#### **I.26. Assurance**

Le prestataire retenu et/ou ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance responsabilité civile valables sur toute la durée du contrat.

#### **I.27. Litiges et contestations**

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

#### **I.28. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse "www.bceao.int". A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

---

## DEUXIÈME PARTIE : PRESTATIONS ATTENDUES

Les soumissionnaires sont invités à proposer un programme d'accompagnement, portant sur les points suivants :

- Formations
    - Architecture microservices : Conception et Réalisation
    - Langage :
      - Java 17 et plus (Migration à partir de Java 8)
      - Nodejs
      - Typescript
    - Framework :
      - Spring Boot (Programmation Réactive, ...)
      - Angular Avancé
    - Déploiement :
      - Docker
      - Kubernetes administration
    - Base de données :
      - Historisation des schémas de base de données avec Liquibase
      - Postgresql
      - MongoDB
      - Redis
    - Kafka
    - Dispositif de synchronisation de données entre différents systèmes
    - Exposition et sécurisation des API vers l'extérieur
    - Monitoring :
      - Intégration de la suite ELK dans les applications
      - Intégration de Grafana dans les applications
    - Intégration continue :
      - Jenkins
      - Mise en place d'un pipeline
  - Accompagnement dans la mise en place de templates de projet respectant les bonnes pratiques en termes de haute disponibilité et de sécurité, facilitant les développements d'interfaces et de fonctionnalités standards
  - Audit de l'usine de développement de logiciels
    - Etat de l'art des outils utilisés
    - Propositions d'amélioration en lien avec les bonnes pratiques
  - Assistance au développement
    - Bonnes pratiques de développement
    - Etat de l'art des outils utilisés
  - Contrôle, Qualité et Tests
-

---

**ANNEXE** : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

Objet : Demande de propositions pour le renforcement de la haute disponibilité et la sécurité des applications informatiques de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour le renforcement de la haute disponibilité et la sécurité des applications informatiques de la BCEAO pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---